

Le DPC

DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

-Dispositif de formation continu réglementé qui a pour objectif le maintien et l'actualisation des compétences et des connaissances et l'amélioration des pratiques.

-concerne tous les Chirugiens-Dentistes inscrits à l'ordre

-plusieurs dispositifs de contrôle de la formation continue ont fait l'objet de tentative de mise en place mais sans suites

-la cour des comptes a reproché au CNO en août 2016 de ne pas contrôler leur obligation de DPC des praticiens.

-à partir de 2020, la praticiens ont pu accéder à leurs documents de traçabilité sur le site de l'ANDPC.

-en 2021, une convention entre l'ANDPC et le CNO a été signé pour une mise à disposition de ces éléments permettant de faciliter le contrôle à la fin des périodes triennales

Principe général du dpc

- ▶ obligation triennal
- ▶ à la fin de chaque période de trois ans le praticien doit justifier auprès de son ordre d'avoir rempli ses obligations
- ▶ nous sommes actuellement dans la période 2020-2022
- ▶ 2 façons de remplir ses obligations:
 - ▶ - s'être conformé au parcours de DPC établi par le Conseil National Professionnel (CNP) - il existe 1 cnp pour l'omnipratique et un CNP par spécialité
 - ▶ S'être engagé dans une démarche de DPC comportant des actions de formation continue, d'évaluation et d'amélioration des pratiques, et de gestion des risques. La démarche doit alors comporter au moins deux de ces trois types d'actions et au moins une action de DPC enregistrée sur le site internet de l'ANDPC.
 - ▶ Exemple amélioration des pratiques: parodontologie non chirurgicale, restaurer la dent depulpee delabree
 - ▶ gestion des risques : néant pour le moment
- ▶ Les CNP n'ont pas encore publié de recommandations et de parcours de DPC!

Qu'est ce qu'une action de DPC

Pour satisfaire leur obligation triennale, l'Agence nationale du DPC met à disposition des professionnels de santé l'offre de DPC. Cette offre de DPC est composée d'actions et de programmes de DPC répondant aux orientations nationales prioritaires

- ▶ Toutes les formations (DPC ou non) ont été classifiées en:
 - ▶ Formation continue
 - ▶ Évaluation et amélioration des pratiques professionnelles
 - ▶ Gestion des risques

- ▶ **Une offre de DPC évaluée et contrôlée**

Les actions et programmes de DPC dispensés par les organismes de DPC sont contrôlés. Ces formations (et les organismes) doivent répondre à des critères définis par arrêté ministériel (orientations, méthodes, données validées, qualification des concepteurs et intervenants, modalités d'évaluation des actions de formations, transparence, indépendance financière...)

L'agence nationale du DPC: ANDPC

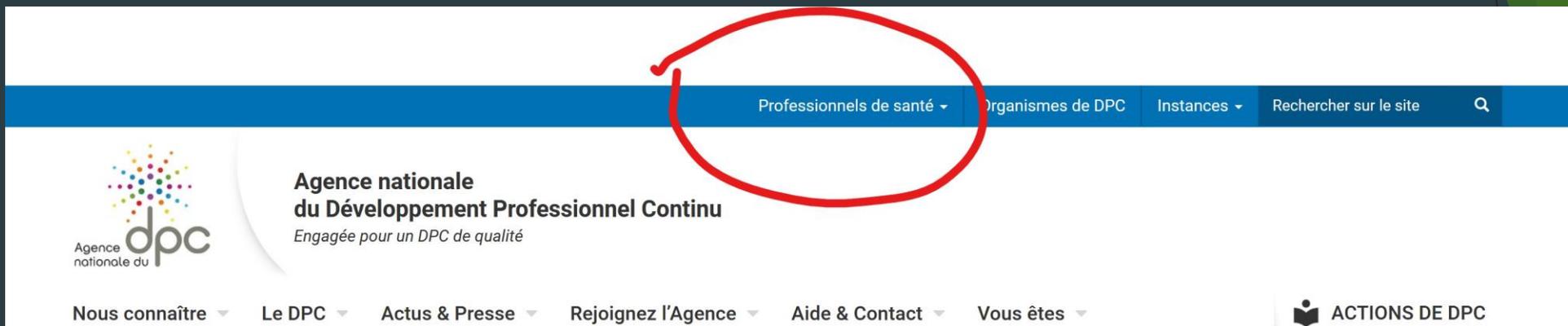
- l'ANDPC finance les formations et l'indemnisation des praticiens habilités à recevoir ces actions de DPC (pour les autres formations la prise en charge se fait par le FIF-PL)
- évalue des organismes et structures qui dispensent les formations
- garantit la qualité scientifique et pédagogique des actions et programmes de DPC proposés
- le site de l'ANDPC héberge le compte « mon DPC » de chaque Praticien et publie la liste des organismes habilités à dispenser des formations dites « actions de DPC »

Création de compte sur le site de l'ANDPC:

www.agencedpc.fr

- ▶ Chaque Praticien crée son espace personnel dans lequel sera conservé l'ensemble des informations relatives aux actions de formation

The screenshot shows the ANDPC website interface. At the top left is the logo for 'Agence nationale du dpc'. At the top right is a 'Mon compte' button. Below the header is a navigation bar with 'Accueil'. A prominent orange banner reads 'Bienvenue sur l'espace dédié aux professionnels de santé'. Below this is a two-column layout. The left column is titled '#1 : vous souhaitez ouvrir ou activer votre compte ?' and contains two sections: 'Vous avez besoin d'aide pour activer votre compte sur le nouvel espace ?' with links for 'Comment activer votre compte sur l'espace professionnel ?' and '6 conseils pour activer son compte'; and 'Vous avez besoin d'aide pour créer votre compte sur l'espace dédié aux professionnels de santé ?' with links for 'Prenez connaissance de la FAQ', 'Prenez connaissance du guide utilisateur', and 'Comment l'Agence actualise les données des professionnels de santé ?'. The right column is titled '#2 : Mon DPC, le document de traçabilité' and contains a section 'Mon DPC, document de traçabilité, qu'est-ce que c'est?' explaining that it is for all health professionals and can be accessed on a secure space. It states that each professional must retrace all DPC actions with participation attestations and can edit a summary of their activity. It also notes that the DPC allows reporting to the controlling authority (ARS) every 3 years. Below this is a section 'Pour en savoir plus cliquez sur la vidéo ci-dessous :'. At the bottom of the right column is a video player thumbnail with the title 'Mon DPC: la possibilité pour les que c'est ?' and icons for 'Mon DPC', a play button, and a person at a computer.



Connexion à 2 espaces différents:

- » **Accède aux inscriptions aux actions de DPC** »

espace pour rechercher des formations « DPC », s'inscrire et connaître l'état de son forfait DPC

- » **Accédez à votre compte et a mon DPC, documents de traçabilité** »

espace dans lequel sont stockées les formations réalisées (DPC ou non DPC) et les fiches de traçabilité

Onglet: » accédez aux inscriptions aux actions de DPC »

The screenshot displays the 'MON DPC' user interface. At the top left is the logo for the Agence nationale du DPC. A navigation menu on the left lists various options such as 'accueil', 'mon compte', and 'mes actions de DPC'. The main content area shows the details for a specific DPC action with the reference number 99F92200015. The action title is 'Les hypominéralisations molaires incisives : le défi du jour, les solutions du moment'. It is targeted at dentists, with a sub-focus on dental surgery. The action is available to general dentists and is offered in a non-presential format. A summary box at the bottom provides a brief overview of the action's content.

Agence nationale du dpc

MON DPC

bomparamaud@gmail.com | dernière connexion le 16/10/2021 14:29 - Déconnexion

agencedpc.fr

Accueil

Mon compte

Mes actions de DPC

Mon forfait DPC

Messages

Recherche actions

Actualités

Forfaits

Le DPC en pratique

Guides et aides

Signalement

Fiche action de DPC, référence n° 99F92200015

Partie 1 – Fiche Action

Titre/intitulé de l'action : Les hypominéralisations molaires incisives : le défi du jour, les solutions du moment

Publics concernés : Chirugiens-dentistes
• Chirurgie dentaire

Orientation(s) prioritaire(s) visée(s) : Chirugiens-dentistes omnipraticiens

Mode(s) d'exercice concerné(s) :
• Libéraux
• Salariés en centres de santé conventionnés
• Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux
• Autre salariés

Action spécifique : -

Format de l'action : Non présentiel

Résumé et objectifs

Résumé
Les hypominéralisations molaires incisives (MIH) font incontestablement parties des sujets du moment en Odontologie. Chaque praticien a été confronté un jour à la gestion de cette anomalie de structure de l'émail ou a dû répondre à des questions sur le sujet. Par sa fréquence relativement élevé (près de 15% de patients atteints), par les catégories de dents

Onglet: » accédez à votre compte et à mon DPC, documents de traçabilité

3 types d'actions de formation sont répertoriées et peuvent être enregistrées dans cet espace

Accueil > Mon DPC > Activité de DPC

Synthèse des actions de DPC et autres activités

Sélection de la période: 2017-2019

+ Ajouter

DPC | Autre(s) action(s) de formation continue | Autre(s) activité(s) de maintien des compétences

Libellé	Organisme	Typologie de l'action	Date de formation	Justificatif	Actions
Cancers buccaux : savoir reconnaître les lésions buccales suspectes	GI-WEB	Formation continue, Evaluation des pratiques professionnelles	16/03/2018	S.O.	
NUMERIQUE : les innovations dans le domaine thérapeutique	GI-WEB	Formation continue, Evaluation des pratiques professionnelles	29/06/2017	S.O.	

<< < 1 > >> 5

Action de DPC (formation agréées DPC car correspondent aux orientations triennales décidées pour chaque spécialité et dispensées par des organismes agréés)

Accueil > Mon DPC > Ajouter une action de DPC

Rechercher une action de DPC

Retrouvez les actions de DPC que vous avez suivies à partir du moteur de recherche ci-dessous. A noter, ce moteur de recherche ne permet pas de s'inscrire aux actions de DPC, pour cela rendez-vous sur mondpc.fr.

Recherche simple

Recherche avancée

Profession[s]

Chirurgien-dentiste ▼

Recherche par mot[s] clé[s]

Exemple [Titre de l'action...]

Année



Sigle

Sigle ou nom de l'organisme

Organisme

Numéro de l'organisme [4 chiffres]

Référence

Référence de l'action [11 chiffres]

Recherche

Autres actions de formation:

actions hors DPC, dites «
formations libres ou volontaires »

-DU

-conférences ADF

-formations divers...

Formation généralement prises
en charge par le FIF-PL

Accueil > Mon DPC > Ajouter une formation

Autre action

Libellé de l'organisme *

Libellé de l'action *

Profession *
Chirurgien-dentiste

Type d'action (dont universitaire) *

- Formation continue
- Evaluation des pratiques professionnelles
- Gestion des risques

Méthodes *

- Formation en ligne ou e-learning
- Formation présentielle
- Réunion de revue bibliographique ou journal club
- Simulation en santé

Date de fin de l'action *

Durée totale (nombre d'heure) *

Format de l'action *

- Présentiel
- Non présentiel
- Mixte
- Classe virtuelle
- Mixte classe virtuelle

Description de l'action

Financement *

- Auto financement
- Employeur/Opérateur de compétences
- FAF / FIF
- Invité
- Autre financement :

Autres activité

Accueil > Mon DPC > Ajouter une activité

Autre activité

Année de l'activité *

Profession *

Type d'activité *

- Enseignement [Formation initiale]
- Maîtrise de stage
- Prestation de formation continue, de conférences ou de communication affichée
- Recherche
- Rédaction d'articles scientifiques
- Autre - Précisez

Description de l'activité *

Justificatif Aucun fichier sélectionné.

En pratique: inscription à une action de DPC

- ▶ Rechercher la formation sur le site de l'ANDPC
- ▶ C'est au praticien et seulement au praticien de demander la prise en charge pour une action de DPC
- ▶ Prise en charge financière (avec plafond annuel) des frais pédagogiques et indemnisation du temps passé
- ▶ Ne jamais fournir les codes de son compte à un quelconque organisme. !!! aux arnaques

Tarifs de prise en charge des actions de DPC "guichet" 2022

- Votre droit de tirage est de 14h par an.
- Suspension de la prise en charge des actions de DPC «maîtrise de stage» en hors quota liée à l'absence de référentiel opposable qui serait à construire.

L'Agence nationale du DPC ne prend pas en charge les actions de DPC d'une durée inférieure à 3h.

01 Pour la participation à une action de formation continue présentielle ou en classe virtuelle

Indemnisation versée au chirurgien-dentiste
45 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC	
Durée d'action [3h;6h]	Durée d'action + de 7h
28 € / h	56 € / h

02 Pour la participation à une action de formation continue non présentielle

Indemnisation versée au chirurgien-dentiste
22,50 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC
28 € / h

03 Pour la participation à une action de formation continue mixte

Indemnisation versée au chirurgien-dentiste	
Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel
45 € / h	22,50 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC			
Durée d'action [3h;6h]		Durée d'action + de 7h	
Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel	Présentiel & classe virtuelle	Non présentiel
28 € / h	28 € / h	56 € / h	28 € / h

04 Pour la participation à une action d'évaluation des pratiques professionnelles, de gestion des risques ou un programme intégré

Indemnisation versée au chirurgien-dentiste
45 € / h

Frais pédagogiques versés à l'ODPC
70 € / h

Pour plus d'informations sur les règles de prise en charge des professionnels de santé, [cliquez ici](#).

A la fin de la période triennale:

Soit transmission automatique au cno (cocher l'onglet autorisant la transmission dans les réglages de son compte)

Préférences

- J'autorise l'Agence nationale du DPC à communiquer les données sélectionnées dans ma synthèse à chaque fin de période triennale à l'organe de contrôle dont je dépends pour le contrôle de mon obligation [Ordre, ARS ou service de santé des Armées]. Il est rappelé que ce transfert à l'ordre est une obligation réglementaire. Si vous n'autorisez pas l'Agence à le faire automatiquement et décochez la case, vous devrez impérativement transmettre le document de traçabilité par vos propres moyens.
- J'accepte de recevoir des informations [newsletter et alerte] de la part de l'Agence nationale du DPC

Enregistrer

Soit le praticien doit transmettre lui-même le document de traçabilité

L'Ordre des chirurgiens-dentistes doit s'assurer, vis-à-vis des patients et de la société, que les praticiens ont respecté leur obligation de DPC.

L'absence de participation aux actions de formation continue ou de transmission des données constitue un indice pouvant justifier d'une insuffisance professionnelle, rendant dangereux l'exercice de la profession

En cas de manquement à son obligation, le praticien peut encourir une suspension de son exercice pour insuffisance professionnelle ainsi qu'une injonction de formation.

Évolution vers la certification périodique (période de 6 ans)

Actions minimales à réaliser selon 4 axes:

- 1.Actualiser leurs connaissances et compétences
- 2.Renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles
- 3.Améliorer la relation avec leurs patients
- 4.Mieux prendre en compte leur santé personnelle

A terme, obligation de valider pour pouvoir exercer?

Ce qui est important est de se former!